

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140717-2014_B314-DE
Date de télétransmission : 23/07/2014
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B314

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la coopération décentralisée

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

AMIÉL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LÉGIÉ Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

05_7_01

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Claude FILIPPI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Tourisme et promotion du territoire

Objet : Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la coopération décentralisée

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la coopération décentralisée, cinq associations du territoire qui interviennent dans le champ de l'international, ont sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour soutenir des projets à caractère humanitaire, destinés aux populations en difficulté.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a une compétence de principe à exercer des actions de coopération décentralisée dans tous ses domaines de compétences obligatoires, optionnelles ou facultatives, qui lui sont dévolus par la loi ou par ses statuts.

L'intervention de la CPA en matière de coopération décentralisée concerne essentiellement des actions qui participent au rayonnement de son territoire.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le soutien aux associations.

Cette année, plusieurs associations ont sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour obtenir une aide financière directe pour la réalisation de leur projet à l'étranger. Le Comité de Pilotage de la Mission « Relations Internationales », réuni le 23 juin 2014, a donné un avis favorable à ces demandes ci-après détaillées, pour un montant total de 24 000 euros.

FORMATION SANS FRONTIERES

Cette association a pour but d'aider les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle, situés dans les pays en voie de développement, qui se trouvent en situation de détresse et de misère. Cette aide a pour objectif l'insertion professionnelle et la promotion sociale des ressortissants Guinéens en difficultés économiques majeures.

La subvention sollicitée en 2014 doit permettre la poursuite de leur projet de réhabilitation de la filière automobile en GUINEE KONAKRY, par de la formation spécifique à la conduite d'engins de travaux publics à destination des enseignants du centre de formation Cepertam. Ce projet a été lancé en 2005 à l'initiative de l'équipe pédagogique du CFA du Pays d'Aix.

L'association sollicite cette année encore, le soutien financier de la Communauté du Pays d'Aix à hauteur de 9 000 euros.

RAFFIERKRO

Créée en 1994, cette association vise la réalisation de projets de solidarité et de développement durable sur le plan international. C'est dans ce cadre que s'inscrit son projet socio-sanitaire, initié depuis plusieurs années et destiné à une communauté de villages, associés en coopérative autour du village de « Raffierkro » en COTE D'IVOIRE.

La subvention sollicitée cette année doit permettre la poursuite de ce projet, notamment par la construction, dans le village de « Raffierkro », d'une ferme destinée à la culture de la spiruline, de façon à améliorer les conditions de vie de la population locale en difficulté économique et sociale.

Pour mener à bien son projet, cette association sollicite une aide financière de la Communauté du Pays d'Aix de 6 000 euros.

ASSOCIATION VENTALILI

Cette association a pour but de développer des échanges solidaires et culturels entre la commune de Ventabren et de Tanlili au BURKINA FASO et leurs écoles.

Le projet 2014 a vocation à poursuivre les équipements de base des 105 concessions du village, commencés en 2008, dans le but de faciliter notamment le transport de l'eau par la construction d'un château d'eau d'une capacité de 5000 litres, et l'acquisition de remorques pour permettre le transport de la production du Jardin « Eau et Soleil ».

L'objectif du projet étant, à terme, de permettre à la population locale d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire.

Pour ce faire, l'association sollicite une participation financière de la Communauté du Pays d'Aix de 11 700 euros.

ASSOCIATION LIBERE TON GENIE POUR L'AFRIQUE

Cette association aide et participe à des activités de promotion socio-économique ou sanitaire au BURKINA FASO en menant des actions spécifiques dans les domaines de la santé, l'éducation et l'accès à l'eau dans une région de brousse.

Son projet 2014 porte essentiellement sur la réalisation de deux retenues d'eau supplémentaires, la réfection de dispensaires et de maternités dans le canton de Toleha. Par ailleurs, quatre salles de classes seront équipées d'un système d'électrification solaire.

Pour réaliser son projet l'association sollicite une subvention à la CPA d'un montant de 15 000 euros.

ASSOCIATION « IMAG IN »

Cette association a pour but de favoriser l'accès à l'éducation et l'amélioration des conditions sociales et sanitaires de populations victimes de la misère et de l'exclusion.

Son projet, objet de la demande de subvention, s'inscrit dans la continuité du projet initié en 2012 concernant la réhabilitation de l'école de la Roseraie à Tamatave (MADAGASCAR). En 2014, l'association souhaite poursuivre la construction de trois salles de classes supplémentaires.

Par ailleurs, l'association organise des expositions photographiques dans les établissements scolaires de notre territoire, destinées à sensibiliser les écoliers aux difficultés d'accès à l'éducation des enfants des pays émergents.

Pour mener à bien son projet, cette association sollicite une aide financière de la Communauté du Pays d'Aix de 6 000 euros.

NUMÉRO GUICHET UNIQUE	ASSOCIATIONS	DOMAINE D'ACTIVITÉS	SUBVENTION N-1	BUDGET GLOBAL ASSOCIATION	SUBVENTION SOLLICITÉE	SUBVENTION PROPOSÉE PAR LA COMMISSION THÉMATIQUE
458	FORMATION SANS FRONTIERES	Poursuivre le projet de réhabilitation de la filière automobile par de la formation à la conduite d'engins de travaux publics destinée aux formateurs du centre de formation Cepertam GUINEE KONAKRY	3 000 €	19 000 €	9 000 €	4 000 €
479	RAFFIERKRO	Poursuivre le projet de développement durable d'une communauté villageoise en COTE d'IVOIRE par la construction d'une ferme pour la culture de la spiruline	6 000 €	54 655 €	6 000 €	6 000 €
622	VENTALILI	Poursuivre les équipements de base dans le village de Ventalili au BURKINA FASO : construction d'un château d'eau et acquisition de matériels pour le transport de la production du « Jardin et Soleil »	2 000 €	34 930 €	11 700 €	2 000 €
909	LIBERE TON GENIE POUR L'AFRIQUE	Réalisation de deux retenues d'eau, réfection de dispensaires et de maternité dans le canton de Toleha au BURKINA FASO Electrification solaire de quatre salles de classes	6 000 €	86 200 €	15 000 €	6 000 €
956	IMAGIN	Poursuivre la construction de trois salles de classes supplémentaires dans l'école de la Roseraie à Tamatave (MADAGASCAR) et organisation d'une exposition photographique destinée à sensibiliser les écoliers de notre territoire aux difficultés d'accès à l'éducation des enfants des pays émergents	5 000 €	23 980 €	6000 €	6 000 €
TOTAL						24 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2012_A056 du Conseil communautaire du 31 mai 2012 portant organisation du Comité de pilotage de la Mission « Relations Internationales » et fixant les critères d'attribution et de gestion des subventions ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis du Comité de Pilotage de la Mission Relations Internationales en date du 23 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** pour un montant global de 24 000 euros le versement de subventions aux associations mentionnées dans le tableau récapitulatif ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 6574 de la Mission Relations Internationales Fonction 048, qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la coopération décentralisée

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



22 JUIL. 2014

